

Conditions générales Camping-car Star Pegasus

Pour un voyage entre le 01/04/2018

et le 31/03/2019

AVANTAGES

Modèles deluxe très haut de gamme garantis moins de 12 mois

Tarifcation Flex qui avantage les réservations anticipées. Un tarif Flex est un prix par jour variable. Chaque semaine, à un véhicule et une date de départ donnés, correspond un prix/jour

Possibilité de prendre ici et laisser ailleurs moyennant frais de restitution. 4 centres de location

PROMOTIONS ET REMISES

Remise réservation anticipée : Remise de 5% sur les réservations faites 183 jours et plus avant la date de départ. A valoir sur le prix jour hors option. Cette promotion ne s'applique pas pour les départs entre le 15 décembre 2018 et le 15 janvier 2019.

Remise longue durée : Remise de 9% pour les locations à partir de 21 jours. Les jours de plusieurs portions de voyage sont cumulables.

HORAIRES, JOURS D'OUVERTURE ET CONDITIONS DE LOCATION

Attention a bien vérifier l'horaire de départ ou d'arriver de vos vols

Départs/Retours : Les départs et les retours ont lieu du lundi au dimanche (lorsque la station est ouverte voir tableau ci-dessous) de 8h00 à 16h00.

Horaires des centres de location : Du lundi au dimanche de 9h00 à 16h30. Fermeture le 01/01, 28/01 et le 25/12 et le vendredi Saint.

Brisbane, Melbourne, Perth, Sydney : Ouvert 7j/7 du 01-04 au 30-04; Fermeture le dimanche du 01/05 au 31/08; Ouvert 7j/7 du 01/09 au 31/03

Durée minimale de location :

Du 1er avril au 14 décembre et du 6 janvier au 31 mars : 7 jours.

Du 15 décembre au 5 janvier : 10 jours.

Du 1er octobre au 20 octobre pendant les Bathurst et Philip Island races : 10 jours (départs de Brisbane, Sydney, Melbourne)

Du 1er février au 12 février : 10 jours pour les départs de Melbourne

Certains itinéraires en aller simple exigent une durée minimale (nous consulter).

Le jour du départ et le jour du retour sont facturés.

En cas de locations successives avec retour et départ le même jour, ce dernier est facturé 2 fois.

Age minimum et permis de conduire : 21 ans avec un permis « voiture » valide depuis au minimum 2 ans. Permis international ou traduction officielle obligatoire en complément du permis national.

CAUTION

Caution par CB : Dépend niveau d'assurance.

Assurance de base : Caution débitée et recreditée le jour du retour est de Au\$7.500. + frais de règlement par carte

bancaire non remboursés de 2% pour visa et mastercard et 4.5% pour amex

Formule avantage ou le rachat total de franchise : Caution (empreinte de carte bancaire) Au\$250

*Cette remise s'applique pour les locations cumulées sur 3 mois en Australie, Nouvelle Zélande et aux Etats Unis.

DETAILS DE VOTRE OFFRE

Le prix par jour comprend :

Un **prix par jour** en tarification Flex qui favorise les réservations anticipées (cf condition générales)

Le **km illimité**

L'**assurance dommage au véhicule** avec une franchise Au\$7.500

La **taxe locale** GST (« Good and Service Tax ») et la taxe gouvernementale de 3%

Les kits premiums par personne comprenant oreiller, taie d'oreiller, draps et serviettes par personne et un duvet (couette) par lit. Service d'échange de literie pendant la location en se rendant à un centre de location (Prévenir le centre 48h avant)

Kit vaisselle et batterie de cuisine

Accessoires pour le camping-car tel que pelle, balayette, extincteur, sceau, tuyaux de raccordement et d'évacuation

Service de conciergerie permettant de se rendre à un centre de location pour faire nettoyer le véhicule, et contrôler le niveau des fluides (Prévenir le centre 48h avant)

Service de formation personnalisée des équipements du véhicule et de la conduite le jour du départ

L'**assistance 24h24**

Les **frais de conducteur additionnels** (max 3)

Un **guide de camping**

Votre offre peut également comprendre la formule avantage (Max facturés. 50 jours):

Le **rachat total de la franchise** des dommages au véhicule incluant également la couverture illimitée des dommages aux pneumatiques et au pare-brise ainsi que la couverture des parties basses du véhicule

GPS et le premier set de **produit WC chimique**

Frais de remplissage de gaz et échange de bombonne pour les locations de 14 jours et plus

Une **table** et des **chaises de camping** (en fonction du nombre de personnes)

Si nécessaire **Siège (s) enfant (s)** ou **rehausseur (s)** (Maximum deux par véhicule)

Sans la formule avantage vous pouvez souscrire à l'une des options de rachat de franchise suivantes :

Rachat total de franchise (max facturé 50 jours et inclus dans la formule avantage) Comprenant le rachat total de franchise (inclus dans la formule avantage) des dommages au véhicule sauf exclusions voir conditions générales. Incluant également les frais de réparation sur 1 pare-brise, 2 pneumatiques (au-delà les frais seront entièrement à la charge du locataire).

Votre offre peut également comprendre le cas échéant :

Frais de restitution : Prix forfaitaire pour un retour dans une ville différente (gratuit à partir de 21 jours)

Surcharge à régler sur place le cas échéant :

Remplissage de Gaz (inclus dans la formule avantage) :Prix forfaitaire de Au\$25 pour Star Aquila et Au\$35 pour les autres

Départ et ou retour un jour férié : surcharge de Au\$100 pour les départs et ou les retours les jours suivants : le 02/04, 25/04, 07/05 (Brisbane, Cairns), 11/06 (Brisbane, Cairns), 01/10 (Sydney), 01/10 (Cairns), 26/12, 02/01, ,

11/03 (Melbounre).

Surcharge règlement par carte bancaire : Les compléments payés sur place par CB (ainsi que la caution) seront majorés d'une surcharge non-remboursable de 2 % pour les Visa et Mastercard, et de 4.5% pour les American Express et Diners Club.

Options à régler sur place (mais à commander en avance) :

Extension d'assurance pare-brise et pneumatique : Complément d'assurance permettant la couverture d'un pare-brise de deux pneumatiques et pour l'ouverture du véhicule en cas de perte des clés ou en cas de véhicule verrouillé (jusqu'à Au\$120), redémarrage du véhicule en cas de batterie à plat, remorquage jusqu'à 25 km , remplacement de la roue en cas de crevaison, livraison d'essence jusqu'à 20 litres. (max facturé 25 jours).

Complément d'assurance route : Complément d'assurance pour l'ouverture du véhicule en cas de perte des clés ou en cas de véhicule verrouillé (jusqu'à Au\$120), redémarrage du véhicule en cas de batterie à plat, remorquage jusqu'à 25km , remplacement de la roue en cas de crevaison, livraison d'essence jusqu'à 20 litres. (max facturé 25 jours).

Chaise (s) de camping (inclus dans la formule avantage) : Au\$17 prix forfaitaire par chaise

Table de Camping (inclus dans la formule avantage) : Au\$24 prix forfaitaire

GPS (inclus dans la formule avantage) : Au\$10 par jour (max facturé Au\$100)

Chauffage portable : Au\$15 prix forfaitaire

Produit WC Chimique (inclus dans la formule avantage) : Au\$2.50 prix forfaitaire

Siège enfant / Rehausseur (inclus dans la formule avantage) : Au\$35 prix forfaitaire (uniquement pour les enfants de 6 mois à 8 ans et ne peut être fixé sur tous les véhicules se renseigner auprès de nos bureaux)

Téléphone satellitaire : Au\$20 par jour (plus coût des communications)

Trousse de premiers secours : Chaque véhicule est équipé d'une trousse de secours, si cette dernière est utilisée pendant la location elle sera facturée Au\$50 au retour.

CONDITIONS GENERALES

Le contrat de location proprement dit, quelle que soit la manière dont la réservation et le règlement de la location ont été exécutés, met en présence la société propriétaire de la flotte appelée « le loueur » et la personne signant le contrat appelée « le locataire ». La prise en charge du véhicule par le locataire implique l'acceptation sans réserve des conditions générales de location suivantes.

Utilisation du camping-car : Le locataire s'engage à faire un usage prudent et normal du véhicule en bon père de famille, à ne l'utiliser que pour ses besoins personnels, et à ne pas sous louer, ni transporter des personnes à titre onéreux. Le conducteur doit veiller avec le plus grand soin, aux niveaux d'eau et d'huile du véhicule. Le locataire s'interdit à participer à tout match, course, rallye ou autre compétition de quelque nature que ce soit, ainsi qu'à des essais ou préparations. Il s'engage à ne pas utiliser le véhicule à des fins illicites ou autres que celles prévues par le constructeur, et à ne pas surcharger le véhicule loué en transportant un nombre de passagers supérieur à celui indiqué sur la carte grise du véhicule. Le locataire s'engage à ne pas atteler de remorque ou de véhicule similaire, à n'apporter aucune modification au véhicule.

Age minimum : 21 ans minimum avec deux ans de permis. Permis « voiture » national + permis international demandés (ou traduction officielle)

Tarifification Flex : Un tarif Flex est un prix par jour variable. Chaque semaine, à un véhicule et une date de départ donnés, correspond un prix/jour (applicable à toute la durée de la location). Ce prix devient définitif à la réservation. En cas de changement de véhicule, de date de départ et/ou retour, de taille de véhicule, le tarif Flex du jour de la modification sera appliqué (sauf pour une extension de max.2 nuits).

Assurances : L'assurance dommage au véhicule inclus dans le prix jour à une franchise de Au\$7.500. Le locataire a la possibilité de souscrire à un rachat total de franchise.

Préjudices corporels : L'assurance incluse dans le prix jour comprend une responsabilité civile en cas de dommage corporel à un tiers. Il est commun que le véhicule d'un tiers impliqué dans un accident dispose également d'une assurance responsabilité civile. En fonction des circonstances d'un accident le locataire peut être en droit de faire une réclamation suite à un préjudice corporel auprès de l'assurance du tiers impliqué. Mais le montant maximale de l'assurance responsabilité civile varie en fonction des différents Etats il est donc fortement recommandé que le locataire dispose de sa propre assurance de voyage. Si le locataire est responsable de l'accident l'assurance responsabilité civile du loueur prendra en charge les dommages sauf si le locataire n'a pas respecté le contrat de location.

Etat du véhicule et retour : Le véhicule sera livré par le loueur en bonne état et avec un odomètre scellé. Le locataire s'engage à retourner le véhicule dans le même état (sauf usure normale) à l'emplacement, à la date et l'heure spécifiés. Tout dommage sur le véhicule avant le commencement de la location devra être noté sur le contrat de location. Le locataire est responsable de tout dommage non indiqué dans le document de départ.

Dommmages matériels : L'assurance inclusz dans le prix jour inclus une assurance dommage au véhicule ou à la propriété d'un tiers. La responsabilité financière du locataire se limite au montant maximum de la franchise prévue dans son contrat de location. Cette franchise s'applique par accident et non par location. Des frais administratif de Au\$75 seront facturés en sus du montant de la franchise par sinistre. La franchise doit être réglée que le locataire soit responsable ou pas de l'accident au moment de la déclaration d'accident et non à la fin de la location. Le loueur se réserve le droit de facturés le locataire pour tout dommage au véhicule ou à la propriété d'un tiers non déclaré au retour du véhicule.

Exclusions d'assurances La responsabilité du locataire sera totale dans les circonstances suivantes :

- Les dommages occasionnés par une personne n'étant pas autorisé à conduire le véhicule
- Les dommages occasionnés par une personne ne possédant pas un permis de conduire valide
- Les dommages occasionnés par un conducteur sous l'influence de drogue, d'alcool ou de médicaments
- Les dommages occasionnés par une personne ayant donné de fausses informations au loueur
- Les dommages occasionnés par une personne dont le permis a été suspendu
- Les dommages occasionnés par une personne ne possédant pas le permis depuis au moins deux ans
- Les dommages occasionnés par une personne de moins de 21 ans
- Les dommages occasionnés suite à l'utilisation du véhicule à des fins illégales
- Les dommages occasionnés dans des zones interdites
- Les dommages occasionnés dans des zones où l'approbation du loueur n'a pas été obtenue
- Les dommages occasionnés suite à l'utilisation du véhicule à des fins commerciales tel que mais ne se limitant pas au transport de personnes, le transport de matériaux inflammables, explosifs ou corrosifs ou encore le transport de marchandises
- Les dommages occasionnés après avoir remorqué ou poussé un autre véhicule
- Les dommages occasionnés suite à une charge du véhicule supérieure à celle indiquée par le constructeur
- Les dommages occasionnés suite à une vitesse excessive ou conduite d'entraînement
- Les dommages occasionnés suite à une conduite négligente, dangereuse ou volontairement abusive
- Les dommages occasionnés suite à l'utilisation du véhicule en violation de toute législation ou réglementation
- Les dommages occasionnés suite aux transports d'animaux sauf autorisation exceptionnelle du loueur
- Les dommages occasionnés suite à la conduite sur ou sous une structure où la hauteur est insuffisante ou supérieure aux dimensions du véhicules type mais ne se limitant pas aux ponts ou parkings pour voiture.
- Les dommages occasionnés par une immersion partielle ou totale dans l'eau
- Les termes du contrat de location ne sont pas respectés
- Les dommages causés sur tout transport fluvial ou maritime

- Les dommages ou pertes d'effets personnels
- Les dommages causés par des chaînes neiges
- Les dommages causés suite à un retournement du véhicule sans tiers impliqué
- Les frais de récupération et ou remorquage d'un véhicule embourbé dans le sable, la neige, la boue ou tout autre substance
- Les frais engagés pour récupérer des clefs perdues ou laissées à l'intérieur du véhicule
- Les dommages causés par une utilisation d'un mauvais carburant ou contaminé
- Les dommages causés par la contamination des réserves d'eau, de gaz ou d'essence
- Les dommages ou pertes d'équipement du véhicule
- Les dommages causés suite à un endormissement au volant
- Les dommages causés à l'auvent, au slide out, aux parties hautes et basses du véhicule. Les parties basses du véhicule sont couvertes avec la formule avantage
- Les dommages causés par le gel
- Le vol du véhicule si ce dernier a été laissé ouvert ou avec les clefs
- Les dommages occasionnés aux parties intérieures du véhicule (sauf suite à une collision avec un autre véhicule)
- Les dommages occasionnés aux pneumatiques ou au pare-brise sauf en cas de souscription au rachat total de franchise (pour 2 pneumatiques et 1 pare brise) ou à la formule avantage (couverture illimitée des dommages au pare-brise et aux pneumatiques).

Panne mécanique : Toute panne, problème mécanique ou problème d'équipement doit être immédiatement signalé au loueur afin de lui permettre de trouver une solution le plus rapidement possible. Si le loueur n'a pas été contacté ou si le locataire refuse la solution du loueur, le locataire ne recevra aucune compensation.

Réparation : Pour toute réparation inférieure à Au\$100 il n'est pas nécessaire d'obtenir l'accord du loueur. Le locataire devra au retour présenter un reçu pour obtenir un remboursement. L'accord du loueur est nécessaire pour un montant supérieur. En cas de panne ne permettant plus la conduite du véhicule, le loueur ne remboursera que les journées où le véhicule était inutilisable. En fonction de la disponibilité le loueur s'efforcera de vous trouver un véhicule de remplacement. Il est à la charge du locataire de se rendre au lieu où le véhicule est disponible. Les dysfonctionnements survenus sur les équipements tel que l'air conditionné, le groupe électrogène, le chauffe-eau, le auvent, la caméra de marche arrière, la TV, le micro-ondes, la cuisinière, le grill, la pompe à eau, la douche et les toilettes, le réfrigérateur, la radio, le lecteur CD, DVD ne sont pas considérés comme une panne et ne donne droit à aucun remboursement.

Entretien du véhicule : Il est à la charge du locataire de vérifier les niveaux d'huiles, fluides et liquide de refroidissement tous les 500 km. Il est également de sa responsabilité de maintenir les niveaux de ces fluides pour un bon fonctionnement du véhicule. Toute panne suite à un manque d'entretien du véhicule sera à la charge du locataire. Il vous sera demandé de conserver les reçus pour l'achat de fluides et de les présenter aux loueurs à la fin de la location pour obtenir un remboursement

En cas Accident : Dans le cas d'un accident le locataire s'engage à : Enregistrer l'heure, la date et le lieu – Enregistrer le(s) nom(s), adresse(s), plaque(s) d'immatriculation(s), marque(s) et modèle(s) du (des) véhicule(s) du (des) tiers impliqué(s) ou de la (les) propriété(s) endommagé(s) si aucun tiers n'était impliqué – Enregistrer le nom de l'assurance du tiers – Le locataire ne doit admettre aucune responsabilité – Effectuer un rapport de police dans les 24h – Compléter et signer le « Accident report » qui se trouve dans le véhicule – Obtenir une copie de rapport de police et le transmettre immédiatement au loueur – Informer le loueur dans les 24h.

Catastrophe naturel et condition climatique : Le loueur ne serait être tenu pour responsable de toute fermeture de route suite à un ouragan, une tornade, un orage ou toute catastrophe naturelle.

Réservation de ferry : Il est conseillé lors de la réservation de ferry de prendre un emplacement pour le véhicule de minimum 7.7 m de long. En effet en cas de surclassement le modèle qui vous a été réservé peut en cas de nécessité être remplacé.

Restrictions de circulation : Les camping-cars deux roues motrices ne peuvent être conduits que sur les routes goudronnées / bitumées, les chemins d'accès et bien entretenus de moins de 12 kilomètres aux campings.

Les camping-cars 4x4 peuvent aussi être conduit sur des pistes reconnues, mais non goudronnées / bitumées, mais ne peuvent voyager dans les zones suivantes sans l'autorisation écrite du centre de location : Toute îles, en Tasmanie, désert de Simpson, Cap York (Nord de la Daintree River), Oodnadatta Track, Mereenie Loop, Birdsville Track, TanamiTrack, Gibb River Road, Kalumburu Road, Warburton Road, le plateau Mitchell Falls, Strzelecki Track, Cape Leveque, Bungle Bungle, la lenty Highway, la route de urke development de Chillagoe à Normanton et Savannah Way de Normanton à Borroloola, Finke Road, Central Arnhem Road, le territoire d'Arnhem en général et autre territoire très reculé. Les véhicules ne sont pas autorisés à voyager sur la Canning Stock Route, The Lost City à Litchfield Park, l'autoroute Gunbarrel Old, la section Old Road Telegraph de la route pour Cape York, Boggy Hole (Finke Gorge National Park), la vieille route au Sud de Maryvale Finke et les 2 derniers kilomètres de la Route de Lennard River Gorge à tout moment. Les véhicules ne sont pas autorisés à voyager à Fraser Island, Moreton Island, Cape York entre les mois de décembre à mai. Pour les autres saisons l'autorisation écrite du centre de location est requise. Le centre de location se réserve le droit à sa seule discrétion, de limiter les déplacements des véhicules dans certaines zones en raison de mauvaises conditions routières ou météorologiques.

Infractions et frais d'administration : Le prestataire se réserve le droit de facturer des frais administratifs de Au\$75 par infraction, amende ou contravention en sus du montant de l'infraction. Tout dossier d'accident sera également facturé Au\$75 en plus du montant de la franchise. Nous vous recommandons de lire avec soins les documents fournis par CampingCar-Online.

Limite de la responsabilité du loueur : Dans le cas où aucun véhicule alternatif ne peut être proposé au locataire la responsabilité du loueur se limite au remboursement des jours de non utilisation du véhicule sauf si la panne est de la responsabilité du locataire.

Modification de lieu de retour : Si le locataire souhaite après le début de sa location rendre le véhicule dans une autre ville que celle qui a été réservée, l'autorisation doit être obtenue du loueur. Une surcharge d'un minimum de Au\$700 sera appliqué

Frais de modification : La première modification sur le contrat de location est gratuite. La seconde entrainera une surcharge de 25€.

Conditions d'annulation :

Annulation notifiée plus de 95 jours avant le départ : Aucun Frais

Annulation notifiée entre 95 et 25 jours avant le départ : 10% (min 250€)

Annulation notifiée entre 24 et 10 jours avant le départ : 20% (min 250€)

Annulation notifiée entre 9 et 5 jours avant le départ : 50% (min 250€)

Annulation notifiée moins de 5 jours avant le départ : 100% (min 250 €)

Aucun remboursement n'est effectué en cas de retour anticipé

CampingCar-Online peut vous proposer une assurance annulation (à souscrire au moment de la réservation).

Litige : Les présentes conditions générales sont soumises au droit français. Tout litige résultant de l'exécution, de l'interprétation ou de l'application du contrat de voyage sera porté devant la juridiction compétente du lieu du siège social de la société CampingCar online.

Le prestataire peut se trouver dans l'obligation de procéder à un changement de véhicule mais qui sera toujours approprié au nombre d'occupants. Ceci ne constituant pas une rupture de contrat et n'autorisant pas le locataire à prétendre à un quelconque dédommagement. Les photos ne sont pas contractuelles et le choix des véhicules se fait par catégorie et non par modèle